

Compte rendu sommaire
Séance du Conseil Municipal
du 14 novembre 2018

*Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 8 novembre 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR**, maire.*

Présents : Didier LATHUILLE, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Odile LARUAZ, Dominique ANTHOINE, Dominique MASSON, Eric TOFFOLI, Lorène LARUAZ, Jean-François TOCHON-FERDOLLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Yvette FAVRE-LORRAINE (pouvoir à Claudine MORAND GOY), Michel CONTAT (pouvoir à Pierre RECOUR), Eric TOFFOLI.

Lorène LARUAZ est élue secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu précédent

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Tarifs « eau et assainissement » 2019 :

- Monsieur le Maire présente au conseil la saisine de la quasi-régie O des Aravis en vue de la fixation des tarifs eau et assainissement 2019. Il rappelle que les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont fixés par les collectivités, détentrices de la compétence. L'ensemble des parties prenantes (communes, SE2A, SPL O des Aravis) a travaillé sur ce thème pour les prochaines années, afin de déterminer notamment les tarifs à effet au 1^{er} Janvier 2019.
Le conseil municipal approuve les tarifs proposés (qui font suite aux discussions entre la SPL et les parties prenantes).

Subvention classe découverte :

- Monsieur le Maire expose la demande de la directrice de l'école concernant un projet de classe découverte en Bretagne pour les CP. La directrice sollicite une subvention de la Mairie et du Conseil départemental de la Haute-Savoie (les montants devront être identiques).
Un tel voyage n'ayant pas été organisé depuis de nombreuses années, le conseil municipal accorde une subvention de 10 € par jour et par enfants ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 € afin de participer aux activités culturelles et éducatives proposées sur place.

Application du régime forestier :

- Monsieur le Maire a été informé par un courrier de Monsieur le Préfet d'une opération lancée par le ministère de l'Agriculture à des fins de gestion durables des espaces naturels forestiers.
Ainsi, sur proposition de l'Office National des Forêts, le conseil municipal demande l'application du domaine forestier pour 15 parcelles représentant une surface totale de 24,4513 hectares.

Acquisition salle communale :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2017-57, il avait été acté la signature d'un contrat de réservation auprès de la société ALPEA, relatif à la construction en VEFA d'une salle communale.
Le conseil municipal prend acte du prix d'acquisition définitif portée par la société ALPEA à 542 623,90 € HT.

Approbation projet statuts SIMA :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que le SIMA est un syndicat dit « fermé ». Le projet de modification des statuts du SIMA porte essentiellement sur la modification des clefs de répartition, qui ne seront plus figées et en l'adjonction de compétences optionnelles telles l'acquisition, l'entretien ou le fonctionnement d'équipements et bâtiments d'intérêt intercommunal à l'instar du stade de football à Grand-Bornand, de l'école de musique de La Clusaz ou encore du centre des Elfes à Saint-Jean-de-Sixt.
Le conseil municipal approuve le projet de statuts du SIMA

Opposition au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCVT au 1^{er} janvier 2020 :

- Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement, incluant la gestion des eaux pluviales, au 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences.
La communauté de communes des vallées de Thônes ne dispose pas actuellement des compétences eau et assainissement des eaux usées et n'apparaît pas prête à exercer ces compétences au 1er janvier 2020. Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la CCVT au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant de faire obstacle à ce transfert.
Cette décision aura pour effet de permettre de mettre à profit la période allant jusqu'au 1er janvier 2026 pour préparer la prise de ces compétences par la CCVT. A cet effet, les échanges doivent se poursuivre entre les communes membres de la CCVT et cette dernière pour avancer sur l'ensemble de ces sujets, en particulier en prévoyant les conditions d'ouverture du capital de la SPL « O des Aravis » à de nouvelles communes actionnaires.
Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCVT au 1^{er} janvier 2020.

Approbation de la modification des statuts de la SPL « O des Aravis » et désignation d'administrateurs complémentaires :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la SPL O des Aravis, créée en 2013 a aujourd'hui fait la preuve de son efficacité opérationnelle, tout en améliorant la performance financière du service délivré. Elle constitue un atout pour l'ensemble des collectivités de la CCVT. Lors des études conduites sur le transfert des compétences eau et assainissement à cette dernière, la SPL est apparue à côté de la régie comme une option crédible de gestion de ces services publics à l'échelle de la CCVT.
Dans ce contexte, plusieurs communes appartenant à la CCVT, mais également d'autres collectivités extérieures ont manifesté leur intérêt pour une entrée au sein du capital social de la SPL. Cette ouverture du capital impose une modification des statuts et la nomination provisoire de six nouveaux administrateurs (qui seront ensuite remplacer au fur et à mesure de l'entrée de nouveaux actionnaires).
Le conseil municipal approuve le projet de statuts modifié et désigne Lorène LARUAZ et Didier LATHUILLE pour représenter la commune au conseil d'administration, en plus des administrateurs actuels.

Vote des attributions de compensations définitives 2018 :

- Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, que l'année 2018 a connu un nouveau transfert de compétence à la communauté de communes, portant sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GÉMAPI).
Par ailleurs, il convenait de procéder à une correction en ce qui concerne la promotion du tourisme à l'international pour la Commune de SAINT-JEAN-DE-SIXT qui n'avait pas été prise en compte pour 2017. L'évaluation des charges transférées opérée et proposée par la CLECT, permet en conséquence le calcul des Attributions de Compensation (AC) que la Communauté de communes doit verser à chaque Commune membre. Monsieur le Président de la CCVT a proposé de suivre la proposition de la CLECT et de fixer le montant des AC définitives pour l'année 2018 sur la base de son rapport.
Le conseil municipal arrête le montant des AC définitives telles que présentées.

Tarifs des secours – Piste du Danay :

- Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'utilisation de la piste du Danay, sous gestion du SIMA, il convient de délibérer sur les tarifs des secours qui seront assurés par les services de La Clusaz.
Le conseil municipal accepte et prend acte des tarifs proposés

Questions diverses :

- **Centre de vacances « Les elfes »**
Monsieur le Maire confirme la signature pour l'acquisition du centre « Les Elfes » le 21 novembre avec un portage foncier de l'EPF 74.
- **Centre de Première Intervention**
Monsieur le Maire expose au conseil que le projet de CPI, relocalisé dans le cadre de l'aménagement du centre, avance vite. Le chiffrage définitif sera acté à la mi-décembre. La consultation des entreprises sera lancée prochainement par le maitre d'œuvre.

- **Travaux chemin de La Ruaz**
Madame MORAND-GOY, adjointe au Maire en charge de la voirie, des réseaux et des bâtiments, annonce au conseil que la réception des travaux a lieu le 15 novembre.
- Monsieur le Maire, à l'issue du conseil, nous a réunis à l'occasion de son anniversaire, en lui souhaitant une très bonne année supplémentaire.

*A 22 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.
Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 20 décembre 2018*

Le Maire,
Pierre RECOUR.